

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/539/Add.5

22 octobre 2009

(09-5225)

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS PAR LES MEMBRES

CANADA

Addendum

La communication ci-après, datée du 21 octobre 2009, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

1. Conformément à l'article 67 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), le Conseil des ADPIC demande aux pays développés Membres de faire rapport sur leurs programmes de coopération technique et financière en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés Membres. Le présent document fournit des renseignements sur les activités du Canada concernant la coopération technique et financière en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés Membres.

2. Le Canada a entrepris plusieurs activités de coopération technique aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Ses activités bilatérales sont principalement orientées vers les régions de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Asie et du Pacifique. Ses activités régionales se déroulent principalement dans le cadre du Groupe d'experts des droits de propriété intellectuelle de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC-IPEG) où le Canada participe activement à l'organisation de délibérations semestrielles axées sur l'échange de renseignements et des meilleures pratiques dans le domaine des droits de propriété intellectuelle. Au niveau multilatéral, le Canada travaille en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

3. On trouvera dans le résumé ci-après une mise à jour de ces activités, qui sont principalement administrées par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Santé Canada (SC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). D'autres institutions canadiennes telles que le Centre de droit et de politique commerciale (CTPL) et le Ministère des affaires étrangères et du commerce international (MAECI) participent également aux activités de coopération internationale.

I. OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA (OPIC)

4. L'OPIC a accueilli son atelier annuel OPIC/OMPI à l'intention des cadres supérieurs sur les techniques de gestion applicables à la prestation de services en matière de propriété intellectuelle. Cet atelier est ouvert aux ressortissants des régions suivantes: Amérique latine, Caraïbes, Asie-Pacifique, Moyen-Orient, Afrique et Europe orientale. En juin 2008, neuf fonctionnaires de rang supérieur du

Bangladesh, du Cambodge, de Cuba, de Maurice, du Mexique, du Pakistan, de la République des Maldives, de l'Ukraine et de la Zambie, ont participé à cet atelier qui a duré cinq jours et qui leur a permis de mieux comprendre le système canadien en matière de propriété intellectuelle ainsi que les techniques de gestion de l'OPIC. Le but était de renforcer les compétences des fonctionnaires des pays en développement dans ce domaine de la propriété intellectuelle. L'atelier 2009 est prévu du 19 au 23 octobre. L'OPIC et l'OMPI couvrent tous les coûts associés à cet atelier.

5. L'OPIC fournit d'autres activités en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés Membres, notamment:

- recherches sur l'état de la technique effectuées dans le cadre des Services d'information en matière de brevets de l'OMPI pour les pays en développement;
- rapports de recherche et d'examen concernant les demandes de brevet dans le cadre du programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI) de l'OMPI; et
- distribution d'exemplaires gratuits de documents de brevet canadiens aux pays en développement, à la demande de l'OMPI.

II. AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

6. Le Programme d'intégration économique, initiative de renforcement des capacités de l'APEC en rapport avec l'OMC, de l'ACDI, est doté d'un budget de 9,95 millions de dollars canadiens et mis en œuvre par le Conference Board du Canada et l'Estey Centre for Law and Economics in International Trade. Il vise à renforcer les capacités des organismes et administrations dans quatre pays de l'APEC en Asie du Sud-Est (Viet Nam, Thaïlande, Indonésie et Philippines) ainsi qu'au Cambodge et en République démocratique populaire lao. Au Cambodge, le Programme d'intégration économique de l'APEC a mis au point un volet concernant la propriété intellectuelle pour assurer le respect des droits de propriété intellectuelle et former du personnel. En 2007-2008, avec l'aide des experts du Programme, le Ministère du commerce a élaboré une législation sur les secrets commerciaux et les informations non divulguées ainsi que des décrets connexes. À la demande du Secrétaire d'État, le Programme a élaboré un programme de formation à la nouvelle législation à l'intention des membres de la magistrature cambodgienne. En outre le Programme a élaboré et réalisé un programme de formation plus large portant sur la politique commerciale et l'OMC, dont un cours, intitulé "Introduction à la politique commerciale et à l'OMC" fait référence à l'Accord sur les ADPIC dans le cadre de l'examen des secteurs couverts par l'Accord sur l'OMC. La responsabilité du programme de formation a été transférée au SEATRANET, le réseau de formation en matière de politique commerciale de l'Asie du Sud-est qui vient d'être créé et bénéficie de l'appui du Programme d'intégration économique de l'APEC.

III. CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CRDI)

7. L'initiative Pan Americas de réseautage du CRDI a permis d'aider des pays comme Haïti à développer leur capacité à utiliser Internet. Cette initiative est axée sur des pays comme le Viet Nam, la République démocratique populaire lao, Sri Lanka et le Népal, que le CRDI a aidés à élaborer un processus faisant appel à la participation pour formuler une politique nationale en matière de technologies de l'information. Il a aussi aidé les pays à mettre en œuvre le processus participatif et la politique nationale en question. Le CRDI finance des projets de recherche pour aider les pays en développement à mieux comprendre les implications des règles relatives à la propriété intellectuelle qui ont une incidence importante sur l'accès au contenu numérique. Ces pays peuvent ensuite élaborer

des politiques qui favorisent l'accès à l'information et aux connaissances. Le CRDI soutient trois réseaux régionaux de recherche en Asie (LIRNE Asie), en Amérique latine (DIRSI) et en Afrique (RIA), et participe activement au débat politique concernant la contribution des TIC à la croissance économique et au développement. Ces réseaux évaluent en particulier les politiques et l'environnement réglementaire des pays en développement dans le secteur des télécommunications. Ils mettent aussi au point des indicateurs visant à favoriser les décisions et les investissements dans le domaine des TIC qui seraient les plus susceptibles de contribuer au développement durable.

IV. SANTÉ CANADA (SC)

8. Santé Canada continue à tirer parti des réunions internationales pour faire connaître aux autorités de réglementation pharmaceutique des pays en développement et des pays les moins avancés le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM), qui est entré en vigueur en mai 2005. Le RCAM a été mis sur pied pour permettre au Canada de donner suite à la décision prise le 30 août 2003 par l'OMC concernant la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, et pour autoriser l'exportation par le Canada de versions de produits thérapeutiques brevetés meilleur marché vers les pays en développement et les pays les moins avancés dont les capacités de fabrication sont insuffisantes. À titre d'exemple, Santé Canada a fourni des renseignements aux autorités de réglementation pharmaceutique de nations africaines lors des consultations organisées par l'Organisation mondiale de la santé en décembre 2006 et juin 2007.

9. En outre, Santé Canada a participé à l'élaboration des Lignes directrices de l'OCDE relatives aux licences sur les inventions génétiques, qui comprennent des directives sur les pratiques exemplaires en matière d'octroi de licences dans le domaine de la génétique afin de répondre aux besoins urgents non satisfaits en matière de santé dans les pays en développement et les pays développés. D'une manière plus générale, ces lignes directrices, qui se préoccupent de donner un accès aux systèmes de santé publique et aux chercheurs dans le domaine de la santé, fournissent un mécanisme de gouvernance type pour l'octroi progressif de licences dans le domaine des sciences de la santé dont profiteraient les systèmes de santé dans les pays en développement et les pays développés ayant des systèmes publics de soins de santé. Santé Canada s'occupe actuellement d'élaborer des approches visant à diffuser, à faire connaître et à promouvoir les Lignes directrices de l'OCDE et à en faciliter l'utilisation par différentes voies dans le pays.

V. GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)

10. La Gendarmerie royale du Canada est un membre actif du Groupe d'action sur les infractions en matière de propriété intellectuelle d'Interpol, organe qui donne au Secrétariat général d'Interpol des avis d'expert sur toutes les questions liées aux délits concernant la propriété intellectuelle. Le Groupe est composé pour moitié de responsables de l'application de la loi et pour moitié de représentants du secteur privé. Cette instance internationale s'efforce constamment de favoriser la coopération internationale et la formation dans le domaine des droits de propriété intellectuelle.

11. La GRC et Interpol ont organisé conjointement la deuxième Conférence internationale sur la répression des crimes contre la propriété intellectuelle, qui s'est tenue à Halifax (Nouvelle Écosse) du 24 au 26 juin 2008. La conférence a rassemblé plus de 390 représentants de la police et des douanes et autres parties prenantes de 45 pays (y compris deux PMA, l'Angola et le Libéria) venus pour examiner les tendances, échanger des bonnes pratiques et établir des réseaux.

12. Dans le contexte du Groupe d'action, la GRC a apporté sa contribution à des modules de formation et au manuel d'enquête générique du Groupe, et continue de le faire.

13. Depuis 2007, la GRC a aussi apporté sa contribution à trois séminaires internationaux consacrés aux délits en matière de propriété intellectuelle qui ont été organisés par Interpol à Rome

(Italie). Ces séminaires étaient destinés à des participants de pays développés et des pays les moins avancés afin de faciliter les échanges de bonnes pratiques et de techniques et la création de réseaux.

VI. AUTRES INSTITUTIONS ET RESSOURCES CANADIENNES

14. D'autres institutions canadiennes ont également fourni une assistance technique aux pays en développement et aux pays les moins avancés Membres.

15. À titre d'exemple, le Centre de droit et de politique commerciale est une institution canadienne qui fournit aux économies en développement et en transition des conseils et un soutien pour les aider à court terme, ainsi que les connaissances et les outils propres à garantir leur pleine participation aux accords commerciaux internationaux, notamment une formation spécifique sur des questions de droit et de politique en matière de propriété intellectuelle. Le Centre offre chaque été à Ottawa (Canada) un programme de certificat sur la politique et la diplomatie commerciales qui enseigne les principes fondamentaux des accords commerciaux internationaux, la formulation d'une politique commerciale et les techniques de négociation commerciale. Le cours comprend un module de deux jours sur les ADPIC et des questions connexes. Le cours, qui s'est poursuivi en 2008 regroupe principalement des représentants gouvernementaux de pays en développement et en transition, qui sont parrainés par l'ACDI.

16. Enfin, des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et du commerce international sont intervenus lors de l'"Atelier régional de l'OMC sur certaines questions d'actualité concernant la propriété intellectuelle à l'intention des Caraïbes", qui s'est tenu à Bridgetown (Barbade) du 15 au 17 septembre 2009, et à l'"Atelier régional sur certaines questions d'actualité concernant la propriété intellectuelle à l'intention des pays africains francophones", qui s'est tenu à Tunis (Tunisie) du 13 au 15 octobre 2009. Ces ateliers ont porté sur un certain nombre de questions de politique générale importantes, qui font l'objet de négociations ou qui sont examinées à l'OMC dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris les ADPIC et la santé publique, l'accès aux ressources génétiques et la protection des savoirs traditionnels, ainsi que la protection des indications géographiques. Le but de telles activités est de fournir des renseignements et la possibilité d'un échange de vues entre les pays de la région, pour faciliter leur participation effective dans les domaines qui font l'objet de négociations et de discussions en cours. En ce qui concerne les ADPIC et la santé publique, les ateliers ont apporté un soutien aux pays participants pour la mise en œuvre et l'utilisation des dispositions et des flexibilités de l'Accord sur les ADPIC. Le Canada a donné le point de vue d'un Membre de l'OMC développé sur tous les sujets abordés.
